

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTIÈME SESSION

Documents officiels

TROISIÈME COMMISSION
10e séance
tenue le
lundi 16 octobre 1995
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 10e SÉANCE

Président : M. TSHERING (Bhoutan)

puis : Mme TAVARES ALVAREZ (Vice-Présidente)
(République dominicaine)

SOMMAIRE

POINT 105 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES À LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES ÂGÉES, AUX HANDICAPÉS ET À LA FAMILLE (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.3/50/SR.10
10 novembre 1995

ORIGINAL : FRANÇAIS

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 105 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES À LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES ÂGÉES, AUX HANDICAPÉS ET À LA FAMILLE (suite) (A/50/84-E/1995/12, A/50/114, A/50/156, A/50/163, A/50/181-E/1995/65, A/50/215-S/1995/475, A/50/254-S/1995/501, A/50/370, A/50/374, A/50/425-S/1995/787, A/50/454, A/50/473; A/CONF.166/9)

1. Mme JANKEY (Botswana) dit qu'il faut d'autant plus tenir compte des besoins des jeunes dans les plans et programmes nationaux de développement économique et social qu'ils connaissent actuellement quantité de problèmes alarmants (chômage, drogue et alcoolisme, nombreuses grossesses précoces, problèmes de santé liés au VIH et au sida) qui, s'ils ne sont pas surmontés, peuvent les inciter à mener des activités antisociales. Les gouvernements et la communauté internationale doivent s'attacher résolument à les aider, en les associant à la prise de décisions aux niveaux local, national et international et à la mise en oeuvre des programmes nationaux de développement, par exemple. Il faut cependant pour que cela soit possible que les jeunes aient les connaissances et les compétences voulues. C'est à cette fin précisément que le Botswana s'est engagé à favoriser l'accès de tous les jeunes Botswanais à l'enseignement primaire et aux collèges d'enseignement secondaire et a adopté en 1994 dans le domaine de l'enseignement une nouvelle politique visant à accroître le nombre des étudiants dans les établissements d'enseignement secondaire et tertiaire. Par ailleurs, s'il incombe aux gouvernements et à la population tout entière d'aider les jeunes à se développer et à participer à la vie sociale, il serait bon que la communauté internationale leur prête assistance.

2. Mme ROHANI ABDUL KARIM (Malaisie), après avoir noté que le Programme mondial d'action pour les jeunes devrait permettre de leur donner les qualifications requises et leur conférer le sens des responsabilités, dit que le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse sera pour le Gouvernement malaisien l'occasion de réaffirmer sa volonté de répondre aux besoins et aux aspirations de la jeunesse malaisienne et que l'élaboration du Programme mondial d'action pour les jeunes jusqu'en l'an 2000 et au-delà revêt donc pour lui une grande importance.

3. Sur le milliard de jeunes que compte la population mondiale, 84 % se trouvent dans les pays en développement et plus de 60 % en Asie. On peut d'autant moins ignorer les incidences socio-économiques d'un tel phénomène que, dans de très nombreux pays du monde, en particulier les pays en développement, le chômage progresse et les services sociaux et l'enseignement souffrent d'un financement insuffisant. Cette situation, si elle n'est pas redressée, peut avoir des conséquences catastrophiques pour les jeunes qui pourraient être alors tentés par la délinquance, la criminalité et l'abus des drogues. Il faut donc leur venir en aide, non seulement dans le domaine de la santé mais aussi dans ceux de l'enseignement, de la formation, de l'assistance technique et, surtout, du crédit.

4. Si les problèmes concernant les jeunes sont essentiels, ceux qui touchent les personnes âgées, dont l'importance relative et absolue croît dans la population, ne doivent pas être négligés. Conformément à l'idéal de solidarité

de la société malaisienne, le Gouvernement malaisien s'est engagé à se pencher, dans le cadre de son programme de développement national Vision 2020, sur les besoins des personnes âgées, et des services de santé, de logement et de transport ont déjà été mis en place.

5. La Malaisie veille actuellement, dans le cadre de divers programmes, à ce que les handicapés soient pris en charge dans les domaines médical, éducatif et professionnel et bénéficient de chances égales à celles du reste de la population. La délégation malaisienne tient à souligner à cet égard que l'ONU devrait aider davantage les organisations non gouvernementales à déterminer les besoins des handicapés en matière d'enseignement et de méthodes d'enseignement et continuer à diffuser les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés. La Malaisie accueillerait avec satisfaction toute information complémentaire de nature à faciliter l'application de ces règles.

6. La Malaisie reconnaît que l'Année internationale de la famille, qui a été célébrée en 1994, a permis de réaffirmer l'importance cruciale de la famille, dont la désintégration croissante est responsable de la fragilisation affective des individus et de ses corollaires : criminalité, enfance maltraitée, violence contre les femmes, trafic de femmes et d'enfants aux fins du commerce sexuel, toxicomanie, extension de la pandémie de sida, divorce, abandon d'enfants et de personnes âgées, augmentation de la fréquence des maladies mentales, etc. La Malaisie estime qu'il est temps de favoriser le retour à la vie et aux valeurs familiales et de redonner à la famille l'importance qui doit être la sienne en adoptant des politiques de nature à permettre aux familles et à chacun de leurs membres de s'adapter rapidement aux changements économiques.

7. M. ADAWA (Kenya), après avoir rappelé l'importance historique du Sommet mondial pour le développement social, dit que, si l'on veut qu'il soit donné suite aux instruments qui ont été adoptés à ce sommet et aux récentes grandes conférences des Nations Unies, il faudra que les pays industrialisés et les organismes internationaux d'aide au développement financent en partie les programmes correspondants des pays en développement et, en particulier, des pays de l'Afrique subsaharienne. À cet égard, le Kenya se félicite de l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'une question supplémentaire intitulée "Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social", à l'examen de laquelle il a l'intention de participer activement.

8. Le Kenya est convaincu que dans la mesure où l'on s'accorde désormais à reconnaître que le développement a une finalité avant tout sociale, il faut viser en priorité à éliminer la pauvreté, lever les obstacles au développement économique et social et favoriser la création d'emplois productifs et la mise en place d'un environnement économique et social international porteur. C'est pourquoi, s'il est fermement résolu à poursuivre les réformes économiques qu'il a entreprises, par le biais de son programme d'ajustement structurel notamment, il panache ses réformes de mesures visant à protéger les pauvres et les personnes vulnérables. C'est aussi pour cette raison qu'il continue à demander instamment à la communauté internationale d'améliorer la situation sociale en Afrique en adoptant une conception intégrée et globale du développement qui permette d'éliminer effectivement la pauvreté; en élaborant des programmes d'ajustement structurel qui tiennent compte des dimensions sociales du développement et visent en particulier à protéger les groupes vulnérables de la

population; en s'efforçant de régler durablement le problème de l'endettement (en réduisant ou en annulant la dette bilatérale et multilatérale des pays à faible revenu, en particulier les pays africains); en mobilisant de nouvelles ressources pour accélérer le développement social (et non pas seulement en réaffectant les ressources existantes); et en favorisant une utilisation plus large et plus intensive des sciences et techniques au service du développement de façon à accroître la productivité.

9. Dans le souci de protéger les pauvres des répercussions de ses réformes économiques, le Gouvernement kényen a réservé dans son budget de 1994-1995 5 585 millions de shillings kényens pour tenir compte des dimensions sociales du développement. Ce montant est loin de suffire mais le Kenya remercie chaleureusement la communauté internationale, les organisations non gouvernementales et le secteur privé de l'appui financier qu'ils lui ont apporté à cette fin. Par ailleurs, le Kenya continuera à s'efforcer d'accroître les fonds budgétaires alloués à cette rubrique de son budget et demande à la communauté internationale et aux organismes internationaux d'aide au développement de continuer à lui prêter l'assistance financière nécessaire.

10. S'agissant des jeunes, le Kenya se félicite que l'Assemblée générale ait décidé par sa résolution 49/152 de consacrer des séances plénières à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse et d'examiner, en vue de son adoption, le Programme d'action mondial pour la jeunesse d'ici à l'an 2000 et au-delà. Inquiet des nombreux problèmes auxquels les jeunes Kényens ont à faire face, le Gouvernement kényen s'est fixé pour objectifs, dans son plan de développement pour la période 1994-1996, d'élaborer une politique générale en leur faveur, de rassembler des fonds pour financer les programmes d'enseignement et de formation qu'il leur destine et d'accélérer la mise en oeuvre des projets créateurs de revenus qui seront élaborés à leur intention. De plus, le Service national pour la jeunesse qui a été créé en 1963 va recevoir une aide accrue de manière à pouvoir étoffer ses programmes de formation, les établissements d'enseignement technique ayant quant à eux reçu l'appui nécessaire pour donner aux jeunes la formation dont ils ont besoin pour occuper des emplois dans les secteurs non structurés de l'économie et participer activement à la création et à la promotion de petites entreprises.

11. La communauté internationale a pris des mesures diverses en faveur des personnes âgées - le Plan d'action international sur le vieillissement. Le Kenya aide donc le programme de l'ONU concernant le vieillissement et la Société africaine de gérontologie à élaborer et mettre en oeuvre un programme régional en leur faveur. Au Kenya comme dans la plupart des pays en développement dont la population est essentiellement rurale, les personnes âgées étaient jusqu'à présent prises en charge par leur famille, avec lesquelles elles avaient des liens traditionnellement forts. Du fait de l'exode rural, de plus en plus important, cette tradition de solidarité se perd et le Gouvernement a dû s'assurer le concours d'organisations non gouvernementales et d'institutions religieuses pour venir en aide aux personnes âgées dans le besoin.

12. En ce qui concerne les handicapés, le Kenya a appuyé l'adoption par l'Assemblée générale des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés et se félicite de l'action menée par les organismes des Nations Unies en faveur de ce groupe. À l'échelon national, le Président du Kenya a pris personnellement

la tête d'une campagne destinée à améliorer la situation des handicapés et à changer l'attitude de la population à leur égard. Par ailleurs, le Gouvernement a mis en place des programmes spéciaux d'enseignement à leur intention et a pris des mesures pour qu'ils puissent plus facilement occuper des emplois dans le commerce et exercer des activités génératrices de revenus.

13. S'agissant de la famille, le Kenya est fermement d'avis que toute action de développement centrée sur la population doit être nécessairement axée sur la famille. À sa quarante-huitième session, l'Assemblée générale a lancé un appel aux donateurs pour qu'ils versent de nouvelles contributions au Fonds de contributions volontaires pour l'Année internationale de la famille de manière à permettre le financement de projets, en particulier dans les pays en développement. Le Kenya espère que cet appel sera entendu et recevra l'attention voulue. Enfin, le Gouvernement kényen est déterminé à améliorer la protection sociale de la population kényenne et c'est pourquoi il s'attache depuis plusieurs années à réduire le taux d'accroissement de cette dernière par le biais de l'Association de planification familiale du Kenya.

14. M. FERNANDEZ PALACIOS (Cuba) dit que le Sommet mondial pour le développement social a eu le mérite de mettre l'homme au coeur de tout le processus de développement. Aussi, importe-t-il de déterminer dans quelle mesure les politiques et modèles économiques contribuent à assurer à chaque étape du développement les besoins matériels et spirituels de l'individu. Qu'importe le succès économique et la démocratie des institutions, si des millions d'individus sont victimes de la discrimination, de la xénophobie, du chômage, ou ne peuvent pas prétendre à un logement décent et si des enfants meurent par dizaines de milliers de maladies évitables et curables. La doctrine néolibérale, en sacrifiant la santé, l'éducation, la culture et la sécurité sociale, a compromis le développement social et humain.

15. Il faut, par ailleurs, maintenir les priorités et objectifs définis dans le rapport sur la situation sociale dans le monde (ST/ESA/235-E/1993/50/Rev.1) compte tenu des réalités nouvelles et des problèmes auxquels se heurte l'humanité. Il convient d'examiner tout particulièrement la situation sociale des pays en développement afin d'y remédier en adoptant des mesures concrètes. Le rapport du Secrétaire général sur le cadre conceptuel d'un programme pour la préparation et la célébration de l'Année internationale des personnes âgées en 1999 (A/50/114) qui s'articule autour de divers thèmes importants mérite qu'on s'y appesantisse, tout comme son rapport sur la célébration de l'Année internationale de la famille (A/50/370).

16. La voie de développement fondée sur une répartition juste et équitable des richesses dans laquelle s'est engagée Cuba lui a permis de réaliser d'importants progrès en matière de santé, d'éducation, d'emploi, de développement culturel et de liberté sociale. Son expérience montre non seulement que le développement social peut précéder le développement économique mais l'engendrer. C'est pourquoi Cuba espère voir consolider les acquis du Sommet mondial pour le développement social.

17. Mme Tavares Álvarez (République dominicaine), Vice-Présidente, prend la présidence.

18. Mme ZHANG (Chine) dit que l'action de l'ONU dans le domaine du développement social est remarquable à bien des égards, notamment en ce qui concerne le vieillissement et les handicaps. La communauté internationale et les gouvernements ont réalisé d'importants progrès dans la mise en oeuvre du Plan d'action international sur le vieillissement depuis son adoption en 1982. Le problème du vieillissement de la population est un phénomène général auquel la Chine n'échappe pas; c'est même elle qui compte le plus grand nombre de personnes âgées dans le monde. Aussi le Gouvernement chinois a-t-il défini une série d'objectifs visant à assurer aux personnes âgées les soins médicaux leur permettant de contribuer au développement de la société et de couler des jours paisibles. Plusieurs mesures ont été adoptées pour veiller à leurs intérêts et réaliser les objectifs définis. Chaque année, le 9 septembre du calendrier lunaire, la Chine célèbre la Journée de respect des personnes âgées qui donne lieu à de nombreuses manifestations en leur honneur. La Chine accueille donc avec satisfaction le cadre conceptuel d'un programme pour la préparation et la célébration de l'Année internationale des personnes âgées en 1999.

19. La Chine, qui attache une importance particulière à la question des personnes handicapées, est convaincue que l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés permettra d'améliorer la situation de ce groupe défavorisé. Il faudrait, à son avis, que le système des Nations Unies mobilise davantage de ressources pour appliquer ces règles. Pour sa part, la Chine s'est employée à réaliser dans ce domaine les objectifs de l'égalité, de la participation et du partage. En outre, les besoins des personnes handicapées sont pris en compte dans la planification du développement économique et social et des mesures pratiques sont adoptées pour améliorer leur situation, notamment dans les domaines de la réadaptation, des soins médicaux, de l'éducation et de l'emploi. Le Gouvernement a également débloqué des fonds en faveur de régions sous-développées pour que les handicapés puissent recevoir une formation et trouver un emploi. La Chine a également promulgué une série de lois pour protéger leurs droits et leurs intérêts.

20. Dans le cadre de l'Année internationale de la famille, la Chine a organisé de nombreuses activités, tenu des colloques et sensibilisé le public à la question. La délégation chinoise espère que l'Organisation des Nations Unies continuera à accorder par la suite à cette question toute l'importance qu'elle mérite.

21. M. CRAPATUREANU (Roumanie) se félicite tout d'abord que, sur l'initiative de la délégation danoise, la question du suivi du Sommet de Copenhague soit examinée en séance plénière, ce qui sera l'occasion d'un échange de vues fructueux. Le Sommet mondial pour le développement social a été placé sous le signe d'un nouveau contrat social à l'échelle mondiale et de la notion de responsabilité sociale collective. Aussi les pays doivent-ils oeuvrer de concert pour assurer le développement économique et social et adopter des mesures en faveur de la démocratie, de la justice sociale et des droits de l'homme. Cette coopération entre pays développés et en développement doit englober les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les institutions financières internationales. Le progrès économique et social et le développement doivent faire l'objet d'une approche intégrée pouvant aboutir à des résultats concrets. La Roumanie, qui est en

quête d'un nouveau modèle de développement socio-économique fondé sur les valeurs de la démocratie, le droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la libre concurrence, s'intéresse tout particulièrement au suivi du Sommet de Copenhague.

22. La Roumanie se propose, dans le cadre des réformes qu'elle a entreprises, de se doter de structures institutionnelles lui permettant de décentraliser la protection sociale en mettant à contribution les agents économiques, les administrations publiques locales, les organisations non gouvernementales et les organismes de bienfaisance; ce faisant, elle mettra l'accent sur les zones et les groupes les plus vulnérables et encouragera les populations à participer directement à cette action. Par ailleurs, soucieux d'offrir aux personnes handicapées des chances égales, politique qui va dans le sens d'une plus grande mobilisation des ressources humaines et d'une meilleure intégration des groupes marginalisés, le Gouvernement roumain a mis en place un certain nombre de dispositions leur donnant l'accès à l'éducation, notamment chez eux et leur permettant de bénéficier de soins médicaux, de médicaments, de transports gratuits et d'être exonérés de certains impôts. Le Secrétariat d'État aux handicapés est chargé d'appliquer les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés. La Roumanie félicite à cet égard le Rapporteur spécial de la Commission du développement social pour la manière dont il s'acquitte de son mandat et l'encourage à continuer dans cette voie.

23. Le représentant de la Roumanie rappelle que toute société a le devoir non seulement de s'occuper de ses personnes âgées en leur assurant les soins gériatriques nécessaires mais également de tirer parti de leur expérience en les encourageant à en rester des membres actifs. L'adoption du cadre conceptuel d'un programme pour la préparation et la célébration de l'Année internationale des personnes âgées en 1999 montre à quel point le phénomène du vieillissement figure au premier rang des priorités de la communauté internationale.

24. Dans le domaine de la famille, le Gouvernement roumain a adopté une série de politiques visant à protéger la famille, en tant que cellule de base de la société, des remous, notamment, de la transition économique avec le concours des organisations non gouvernementales et du Comité national pour l'Année internationale de la famille.

25. La jeunesse étant l'espoir de toute nation, il appartient à la cellule familiale et au gouvernement, d'une part, et à la communauté internationale, d'autre part, de veiller à son épanouissement en déployant des efforts dans ce sens. La Roumanie espère que le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà constituera un important cadre d'orientation.

26. Pour M. GUBAREVICH (Biélorus), la multitude et la dimension des problèmes sociaux remettent en question les bases mêmes du progrès de la civilisation. C'est dire que le Biélorus se félicite que la communauté internationale ait reconnu dans la Déclaration et le Programme d'action de Vienne qu'elle devait accorder une aide aux pays en transition pour leur permettre de faire face à leurs problèmes sociaux. Il est temps à présent que les organes de l'ONU et les institutions des Nations Unies concrétisent ces obligations par des mesures pratiques. Le Biélorus apprécie les travaux réalisés par la Commission du

développement social et a la conviction qu'on a reconnu en le réalisant membre de la Commission le rôle qu'il joue dans ses travaux.

27. Il ne fait pas de doute que le développement économique doit améliorer la situation sociale de la population. Si, au niveau national, c'est une tâche qui incombe à l'État, sur le plan international, en revanche, cette fonction relève des Nations Unies. Force est de constater, en le déplorant, que c'est justement dans le domaine socio-économique que l'ONU montre la plus grande faiblesse, la rhétorique l'emportant de loin sur l'action. On aimerait à cet égard que les fonctions du Conseil économique et social soient renforcées et que celui-ci élabore des normes de développement social à l'intention de la communauté mondiale.

28. Dans les six mois qui se sont écoulés depuis la réunion du Sommet mondial pour le développement social, les problèmes sociaux se sont aggravés au Bélarus. La réforme économique graduelle que nécessite le passage à une économie de marché a des répercussions néfastes sur le niveau de vie de la population et en particulier des secteurs les plus vulnérables comme les handicapés, les personnes âgées et les jeunes. D'aucuns pensent même que plus de la moitié de la population bélarussienne vit en dessous du seuil de la pauvreté. La croissance du chômage, qui est actuellement de 2 %, est artificiellement contenue en réduisant la durée de la journée et de la semaine de travail et en octroyant des congés non payés ou partiellement payés de sorte que le chômage "caché" est de 6 à 8 fois supérieur au chiffre officiel. Il faut aussi signaler que le taux de natalité est tombé de moitié.

29. Le Bélarus se caractérise par le vieillissement de sa population, ce qui oblige le Gouvernement à accroître les dépenses de retraite et d'aide médicale et l'a incité par exemple à former depuis 1994 des gérontologues et des psychologues. Conformément au Plan d'action adopté lors du Sommet mondial pour le développement social, le Bélarus a élaboré un programme d'ensemble en faveur des personnes âgées. Il appuie pleinement la célébration en 1999 d'une Année internationale des personnes âgées.

30. Pour tâcher de résoudre les problèmes des handicapés, dont le nombre augmente beaucoup, le Bélarus se prépare, malgré ses difficultés économiques, à mettre en oeuvre un programme global de prévention de l'invalidité et de réadaptation des handicapés et de promulguer des lois dans ce domaine. Le Bélarus signale que d'autres pays en transition se heurtent à des problèmes analogues et aimerait que l'ONU aide à former des spécialistes dans ce domaine. La délégation bélarussienne se félicite de l'action menée par le Rapporteur spécial du suivi de l'application des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés et espère que les États Membres de l'ONU prendront ces règles comme pivot de leur stratégie nationale.

31. Les graves difficultés économiques que connaît le Bélarus ont aussi des répercussions sur la famille. Certes, il existe une loi sur les allocations familiales et les familles ont droit à divers avantages fiscaux. Néanmoins, il reste à résoudre de nombreuses questions juridiques, pédagogiques, psychologiques et médico-sociales. Le Bélarus, conscient qu'il lui faudrait élaborer des programmes spéciaux tenant compte des besoins de la famille, serait reconnaissant aux pays avancés dans le domaine de la protection sociale de lui

apporter leur aide. La délégation biélorussienne, satisfaite des résultats de l'Année internationale de la famille, espère que les programmes lancés par l'ONU dans ce cadre continueront à être exécutés.

32. Le Bélarus s'efforce de réformer une économie inefficace tout en minimisant les répercussions de cette réforme sur le secteur social. Le système de sécurité sociale hérité du régime soviétique ne répondant plus aux besoins, il lui faut recibler le soutien social. Les lois complémentaires qui ont été promulguées ne suffisent pas à assurer une meilleure protection sociale à la population. Malgré les réformes sociales tentées par le pays et le stoïcisme de la population, qui maintiennent une stabilité politique relative, les problèmes sociaux du Bélarus, s'ils ne sont pas résolus, risquent de devenir inquiétants pour toute la communauté mondiale. C'est pourquoi le Bélarus estime que les institutions spécialisées des Nations Unies devraient soutenir les efforts qu'il fait dans ce domaine. Outre les problèmes sociaux communs à beaucoup de pays en transition, le Bélarus a des problèmes propres qui tiennent aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Près de 2 millions d'habitants ont en effet été soumis à des radiations. Du fait des graves difficultés financières dans lesquelles il se débat, le pays ne peut pas consacrer plus des 18 % de son budget à remédier aux conséquences de la catastrophe. Il a donc besoin au plus haut point de l'aide des organisations internationales, des fonds de contributions volontaires et d'autres États.

33. Le Bélarus fera tout son possible pour mettre en oeuvre rapidement la Déclaration et le Programme d'action de Vienne, mais il a à faire face, seul, à ses difficultés multiples. Il est intimement convaincu qu'il faudrait adopter un programme global d'aide aux pays en transition dans le cadre du système des Nations Unies. Ce programme devrait prévoir des mesures pour créer ou améliorer les systèmes de protection sociale dans des conditions d'économie de marché, mettre en place une infrastructure de protection de l'environnement, de sécurité du travail et de santé de la population, former et recycler les cadres dans le contexte d'une économie de marché et éliminer la pauvreté. Le Bélarus sera reconnaissant à l'Organisation de toutes mesures qu'elle pourrait prendre pour alléger aussi peu que ce soit les difficultés sociales sous lesquelles ploie le peuple biélorussien.

34. M. ZIAUDDIN (Bangladesh) déclare que la Déclaration et le Programme d'action détaillé adoptés par le Sommet mondial pour le développement social ont donné lieu à peu de plans concrets et que le suivi du Sommet n'a jusqu'à présent pas été très encourageant. La situation générale dans les pays les plus pauvres continue à se détériorer et la désintégration sociale, la pauvreté, la famine, le chômage, la criminalité et les problèmes économiques continuent à entraver le développement social et à faire obstacle à la réalisation de la justice sociale.

35. Le développement social étant inévitablement lié au développement économique, le problème exige une approche intégrée. Pour les pays en développement, et en particulier pour les pays les moins avancés, l'effort national qui est certes indispensable doit être complété et renforcé par un appui international et l'apport des ressources nécessaires, ce dernier élément dépendant absolument de la volonté politique.

36. Au Bangladesh, les problèmes sociaux ont leur origine dans la pauvreté et le mauvais état de l'économie. Promouvoir le développement social en atténuant la pauvreté, en créant des emplois et en mettant en valeur les ressources humaines est au centre de l'effort national de développement. Afin de mettre en oeuvre une stratégie intégrée de développement social et économique, le gouvernement actuel a lancé un nouveau plan de développement, et une bonne partie du budget consacré au développement va au secteur social et surtout à l'éducation, à la santé et à la régulation du mouvement de la population. Pour favoriser l'intégration sociale, le Bangladesh a lancé des programmes spéciaux en faveur des femmes, des enfants, des jeunes, des handicapés, des personnes âgées et des minorités visant notamment à réduire l'analphabétisme (enseignement primaire obligatoire, programmes d'enseignement extrascolaire, programmes d'alphabétisation des adultes et programmes novateurs visant à combattre le taux élevé d'abandon scolaire par la distribution de vivres), l'accent étant particulièrement mis sur l'éducation des petites filles. Le Gouvernement a également entrepris des programmes novateurs visant à atténuer la pauvreté et, en particulier, à combattre la féminisation de la pauvreté, en collaboration avec les organisations non gouvernementales et grâce à des mécanismes régionaux relevant de l'Association sud-asiatique de coopération régionale.

37. Les jeunes jouant un rôle dans la transformation sociale, économique et politique, il faut mener une action concertée pour mobiliser leur potentiel créateur au bénéfice de la société. Le Bangladesh se réjouit à cet égard de l'élaboration du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. Le Bangladesh pratique une politique nationale en faveur de la jeunesse, qui représente un tiers de la population du pays, et entreprend des programmes visant précisément à faire participer les jeunes dans divers domaines.

38. Convaincu qu'il faut offrir aux personnes handicapées les mêmes chances qu'aux autres, le Bangladesh, malgré son manque de ressources et de moyens, a lancé des programmes spéciaux d'assistance et fixé notamment des quotas dans le domaine du logement et de l'emploi pour les personnes handicapées. Bien que les problèmes du vieillissement soient moins aigus au Bangladesh que dans d'autres pays du fait principalement de ses traditions et de ses coutumes, le pays entend oeuvrer à la mise en oeuvre du Plan d'action international sur le vieillissement et a lancé des plans d'action nationaux afin de leur permettre de participer pleinement à la vie de la société. Il se félicite par ailleurs du cadre conceptuel d'un programme pour la célébration de l'Année internationale des personnes âgées en 1999. Assurer l'égalité des minorités et d'autres groupes marginalisés et les faire participer pleinement à la vie de la société demeure l'un des objectifs prioritaires de l'intégration sociale et des efforts de développement du pays. Le Bangladesh estime en outre qu'il faut reconnaître et revitaliser le rôle de la famille en tant que moyen d'intégration sociale.

39. Ayant intensifié ses efforts sur les plans national et régional, le Bangladesh considère qu'il faudrait désormais intensifier la coordination entre les Nations Unies, les institutions spécialisées et les institutions financières internationales et renforcer les programmes des Nations Unies en cours dans le domaine du développement social.

40. Mme HORIUCHI (Japon) dit qu'il faut promouvoir le développement social pour assurer la stabilité et la prospérité dans un monde en proie à des conflits régionaux découlant fréquemment de la pauvreté et de l'instabilité sociale. Son pays estime donc que l'Organisation des Nations Unies doit se colleter avec les problèmes sociaux touchant le monde entier. La délégation japonaise reviendra plus en détail sur la question lorsque l'Assemblée générale examinera le suivi du Sommet mondial pour le développement social, mais elle considère que l'ordre du jour de la Troisième Commission devrait tenir compte des progrès réalisés et des obstacles rencontrés dans l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne. Elle approuve les efforts que font les Nations Unies pour préparer un rapport sur la situation sociale dans le monde et demande instamment qu'on y prenne en compte l'opération d'examen et d'évaluation de l'application de ces instruments.

41. La délégation japonaise appuie en principe l'avant-projet du rapport de 1997 sur la situation sociale dans le monde (document A/50/84-E/1995/12). Toutefois, il faudrait à son avis donner plus d'importance à la mise en valeur des ressources humaines ainsi qu'aux questions d'égalité et d'équité, auxquelles on rattacherait la question de la pauvreté, ces deux grandes questions devant constituer deux points séparés.

42. La délégation japonaise présentera ses vues sur la question de la jeunesse lors de la réunion extraordinaire que l'Assemblée générale consacra à cette question les 26 et 27 octobre prochains.

43. Le Japon étant une société qui vieillit rapidement (alors que les personnes âgées de 65 ans et plus représentaient 14,1 % du total de la population en 1994, on prévoit que ce pourcentage atteindra 25,5 % d'ici à l'an 2020), le Gouvernement japonais oeuvre énergiquement à leur assurer de bonnes conditions de vie et la possibilité de participer selon leurs aptitudes à la vie de la société. Il faudrait, pour l'an 2001, se fixer pour objectif de créer des programmes communautaires qui apporteraient les soins nécessaires aux personnes âgées et les encourageraient à participer à la vie de la société qu'elles peuvent enrichir de leurs compétences et de leur sagesse. L'Année internationale des personnes âgées, qui sera célébrée en 1999, permettra une prise de conscience mondiale de la question, et le Japon s'efforcera pour sa part d'appuyer les activités menées à cette fin par les Nations Unies.

44. L'Année internationale de la famille, célébrée en 1994, de même que les conférences internationales qui se sont tenues récemment et dont on assure actuellement le suivi ont suscité une prise de conscience mondiale des questions liées à la famille; le Japon n'estime donc ni nécessaire ni judicieux d'élaborer un nouveau plan d'action. Il faut à son avis respecter au sein de la famille les droits fondamentaux et l'égalité de statut de chacun, et tenir compte, dans la formulation et l'application des politiques, des formes diverses que revêt la famille et des transformations que subit la vie familiale. Le Japon s'efforce de son côté de promouvoir le partage égal des responsabilités entre les hommes et les femmes et, à cet effet, a ratifié en 1995 la Convention No 156 de l'OIT sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales.

45. Le Japon se félicite du rapport établi par le Rapporteur spécial de la Commission du développement social sur le suivi de l'application des Règles pour

l'égalisation des chances des handicapés (A/50/374). Les États Membres doivent appliquer des règles dans le cadre de leur système national, d'autant qu'elles contribuent davantage que le Programme d'action mondial, comme le Rapporteur spécial l'a d'ailleurs souligné, à l'égalisation des chances des handicapés, objectif auquel le Gouvernement japonais attache une importance particulière. Le programme à long terme que le Japon avait élaboré depuis quelque temps en faveur des handicapés a été révisé en 1993 pour mettre particulièrement l'accent sur huit grands domaines : sensibilisation, éducation et formation, emploi, santé et médecine, protection sociale, environnement, sports et récréation, culture et coopération internationale. Que le Japon s'intéresse à la mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les handicapés ne fait aucun doute puisque, en 1995, il a versé 100 000 dollars au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les handicapés.

46. Assurer le développement social n'est pas une tâche que les gouvernements peuvent accomplir seuls; il faut donc que les organisations non gouvernementales et tous les organismes internationaux y prennent eux aussi une part active.

47. M. MINOVES-TRIQUEL (Andorre) dit que lors du Sommet mondial pour le développement social, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à réduire l'inégalité, mettre fin à la pauvreté et favoriser l'intégration sociale. La notion de sécurité prend à l'heure actuelle une signification plus personnelle, l'individu se préoccupant désormais davantage de se sentir en sécurité, de nourrir les membres de sa famille et de sa communauté et d'assurer leur éducation. Partant du principe que tout développement social est autocentré, la Principauté d'Andorre a proposé d'ajouter à la Déclaration de Copenhague un engagement, adopté par le Sommet, qui encourage la participation de tous à l'oeuvre d'édification d'une société harmonieuse, le dialogue et la concertation.

48. La Principauté d'Andorre est vivement préoccupée par le chômage des jeunes, qui sont l'espoir du monde, le chômage les entraînant vers la pauvreté, la drogue et le crime. Cette situation est encore plus inquiétante dans les pays en développement, où la main-d'oeuvre augmentera de 2,3 % par an dans les 10 années à venir, ce qui nécessitera la création d'environ 260 millions de nouveaux emplois. Le suivi du Sommet mondial devra donc tenir compte de ce fait et trouver des moyens d'intégrer les nouvelles générations au monde du travail sans détruire pour autant les chances des moins jeunes qui y sont intégrés depuis longtemps. À ce propos, la Principauté d'Andorre accueille avec satisfaction la décision de l'Assemblée générale de faire de l'année 1999 l'Année internationale des personnes âgées. Il faudra également tenir compte des besoins des personnes handicapées en veillant à ce qu'elles puissent s'intégrer au monde du travail par la création d'un environnement favorable à leur épanouissement. Il faut enfin apprendre à valoriser l'homme et la femme pour leurs qualités propres et leurs dons spécifiques.

49. Pour conclure, le représentant a souligné l'importance que revêt pour la Principauté d'Andorre la Convention sur les droits de l'enfant, que le Ministre des relations extérieures a signée récemment à New York et que le Parlement andorran se dispose à ratifier. L'application de cette convention et des engagements pris à Copenhague permettra d'assurer la santé et le bonheur des enfants, mais il faudra pour cela que l'ONU devienne une organisation plus

forte, plus consciente des défis qu'elle a à relever sur le plan de la sécurité, notamment dans le secteur social.

50. Mme ENKHTSETSEG (Mongolie) dit que les moyens d'une existence pacifique ne sont plus garantis à la famille humaine en proie à la misère, au déracinement, à la faim et à la malnutrition, à la violence et à la discrimination, à la montée de la criminalité, à la toxicomanie et aux maladies infectieuses. À Copenhague, les dirigeants des pays participant au Sommet mondial pour le développement social ont témoigné que ces problèmes sociaux constituaient bien un sujet de tension au sein de chaque État, mais aussi entre États, et ils se sont engagés à tout mettre en oeuvre pour vaincre la pauvreté, promouvoir des emplois productifs et instituer plus de justice et de sécurité dans leur société. À cet égard, la Mongolie veut croire que lorsqu'elle examinera le point de l'ordre du jour intitulé "Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social", l'Assemblée donnera une nouvelle impulsion aux activités de suivi aux niveaux national et international.

51. La délégation mongole qui a coparrainé l'Année internationale de l'alphabétisation, accorde une importance particulière à la question de l'éducation et de l'alphabétisation. À l'occasion de la célébration de l'Année internationale, les comités nationaux créés dans 118 pays ont aidé à mobiliser l'opinion et à inciter les gouvernements et les organisations non gouvernementales à oeuvrer pour l'éducation et contre l'analphabétisme. Il faut voir plus qu'un symbole dans le fait que l'année 1990 a également été celle de la stabilisation du nombre des adultes analphabètes dans le monde. À l'heure actuelle, l'objectif de la généralisation de l'alphabétisation reste l'une des priorités de la communauté internationale, l'instruction tendant à être considérée moins comme une préoccupation sectorielle ou un service social que comme un moteur du progrès.

52. Il ressort du rapport du Secrétaire général et du Directeur général de l'UNESCO sur les progrès réalisés et les problèmes rencontrés dans la lutte contre l'analphabétisme (A/50/181) que des progrès sensibles ont été enregistrés sur les plans suivants : accroissement, dans de nombreuses régions du monde, des taux d'alphabétisation, du nombre des adultes alphabétisés et des effectifs scolaires. Ces progrès sont d'autant plus réconfortants qu'ils concernent nombre de pays en développement, en particulier d'Asie orientale, d'Amérique latine et des Caraïbes, alphabétisés à 90 % environ.

53. Le même rapport ne cache toutefois pas les problèmes qui subsistent : plus d'un adulte sur cinq est analphabète; plus de trois analphabètes sur cinq sont des femmes et 129 millions d'enfants en âge d'aller à l'école primaire ne sont pas scolarisés, autant de réalités qui appellent une mobilisation plus efficace des instances nationales aussi bien qu'internationales.

54. La Mongolie sait gré à l'UNESCO d'avoir mis en oeuvre une approche unifiée afin d'assurer le suivi de l'Année internationale de l'alphabétisation et de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, qui avaient toutes deux pour finalité d'éliminer l'analphabétisme et de promouvoir l'éducation pour tous.

55. La délégation mongole se propose de présenter un projet de résolution sur le renforcement de la coopération au service de l'éducation pour tous.

56. M. SALEH (Bahreïn) dit que l'importance du point à l'examen tient au fait que c'est l'être humain qui est au centre du développement social. Celui-ci vise à améliorer la situation de l'homme, et c'est en cela qu'il est à la base de tout progrès et de tout développement, notamment économique.

57. Le développement doit garantir à l'individu un environnement naturel propre et sans danger, ainsi que le droit à l'emploi, à l'éducation et à la santé. Il doit également lui garantir les moyens de participer à la vie de sa communauté.

58. Lors de l'adoption des politiques de développement social, il faut non seulement tenir compte de toutes ces questions étroitement liées, mais aussi faire participer au développement social toutes les couches de la population.

59. La famille occupant une place centrale dans la société, son bien-être est indispensable à celui de la société. Cela dit, l'intérêt de Bahreïn pour la famille ne lui est pas dicté par des considérations sociales, mais par des impératifs d'ordre culturel, religieux et moral. Bahreïn offre toutes les conditions nécessaires pour que la famille puisse vivre dignement sur la base des coutumes sociales et des traditions sociales et religieuses.

60. S'agissant du rapport du Secrétaire général sur la célébration de l'Année internationale de la famille (A/50/370), Bahreïn se félicite des efforts déployés par les institutions et organismes des Nations Unies en vue de promouvoir le rôle de la famille et de lui garantir les conditions de son bien-être social. Les organismes civils et gouvernementaux du pays ont participé à la célébration en 1994 de l'Année internationale en lançant des activités destinées à appuyer le rôle de la famille dans la société. Participant par ailleurs à toutes les conférences que l'Organisation des Nations Unies a organisées ces dernières années, Bahreïn a fait valoir ses réalisations dans le domaine de la protection de la famille et du bien-être social.

61. Bahreïn s'efforce de protéger tous les membres de la famille à tous les stades de leur vie. À ce propos, l'article 5 b) de sa Constitution de 1973 stipule que l'État garantit le bien-être social à tous ses ressortissants, et notamment aux personnes âgées, aux malades, aux orphelins, aux veuves et veufs, et aux chômeurs. Les lois relatives à la sécurité sociale offrent les garanties juridiques d'une couverture sociale aux personnes âgées ou aux malades qui, pour des raisons diverses, ne pourraient pas bénéficier de la protection sociale accordée par l'État. Au surplus, la tradition arabe fait que le problème des personnes âgées ne se pose pas du tout de la même manière à Bahreïn qu'ailleurs. À Bahreïn, les personnes âgées sont bien traitées et respectées par leur famille, qui fait grand cas de leur sagesse.

62. S'agissant des jeunes, Bahreïn s'efforce de former une génération nouvelle capable de promouvoir le développement social. Des centres culturels, scientifiques et sportifs ont été construits pour donner aux jeunes tous les moyens nécessaires de jouer un rôle utile dans la société.

63. Bahreïn accorde également une grande importance au bien-être des handicapés. Il a construit un centre national de réadaptation des handicapés et

s'emploie à leur offrir toutes les facilités pour leur permettre de participer pleinement à la vie de la société.

64. Le Sommet mondial pour le développement social a énoncé des principes que les pays doivent appliquer en fonction de leurs spécificités culturelles afin d'instaurer une coopération internationale dans le domaine du développement social. Bahreïn suit avec intérêt l'action menée pour donner effet à la Déclaration adoptée à Copenhague, promouvoir le développement social et mobiliser la communauté internationale en vue d'un progrès économique et social durable.

65. Mme MESDOUA (Algérie) note que non seulement les bénéfices des immenses progrès scientifiques et techniques que l'humanité a accomplis ne sont toujours pas équitablement répartis, mais l'écart entre nantis et démunis continue de se creuser, entre pays et à l'intérieur d'un même pays. Dans un monde de plus en plus étroitement imbriqué, seule une action conjuguée des pays développés et en développement pourra permettre de remédier à cette détérioration de la situation sociale et d'obtenir des résultats tangibles dans le domaine du développement en général et du développement social en particulier.

66. Ayant redonné à la dimension sociale sa place dans le processus de développement et souligné l'impératif d'une meilleure articulation entre l'économique et le social dans les politiques nationales et internationales, la Déclaration et le Programme d'action adoptés par le Sommet mondial pour le développement social représentent une véritable charte du développement social devant inspirer l'action des États et des organismes des Nations Unies à l'effet d'asseoir, en collaboration étroite avec les institutions issues des accords de Bretton Woods, une coopération véritable en faveur d'un développement économique et social durable, dont les pouvoirs publics constituent un autre pilier.

67. Les problèmes de la pauvreté, du chômage et de la désintégration sociale ne peuvent être résolus sans la croissance économique et la démocratie. L'Algérie est convaincue que c'est par leur biais qu'elle réalisera le développement et la concorde nationale et résoudra la crise multiforme à laquelle elle fait face.

68. La Constitution de 1989 garantit juridiquement à tous les membres de la société les droits fondamentaux de la personne, la justice sociale et l'équité politique dans le respect du pluralisme et de la diversité. Elle rend ainsi possible une coopération active entre l'État, les collectivités locales, le secteur privé et la société civile.

69. Sur le plan économique, déterminée à faire un apprentissage douloureux mais fécond de la lutte contre le sous-développement, l'Algérie a entrepris de restructurer en profondeur son appareil économique pour préparer le passage d'une économie centralisée à une économie répondant aux lois du marché. C'est dans ce cadre que le Gouvernement algérien a pris des mesures concernant l'emploi, la formation des jeunes, la création de petites entreprises individuelles et la mise en place d'un filet de protection sociale permettant d'atténuer les effets négatifs de l'indispensable programme d'ajustement structurel. Cependant, toutes ces mesures et celles prises par les autres pays en développement ne pourront porter leurs fruits qu'avec un retour à la croissance nationale et l'instauration d'un environnement économique

international favorable. La communauté internationale doit prendre conscience de la nécessité d'agir sur la base du respect du droit de tous les habitants de la planète au développement et à la dignité.

70. M. KIRKLAND (États-Unis d'Amérique) dit qu'il appartient principalement à chaque gouvernement d'appliquer le Programme d'action adopté à l'issue du Sommet mondial pour le développement social en exécutant des programmes spécifiquement conçus pour répondre aux besoins du pays. De nombreux pays, en particulier africains ou classés parmi les pays peu développés, dépendant pour cela de l'aide bilatérale et multilatérale, les gouvernements ont accepté, dans la Déclaration de Copenhague, de compléter les programmes d'ajustement structurel en renforçant les opérations de prêts permettant de financer des investissements ciblés sur le développement social, et d'articuler leurs politiques de développement durable autour de la création de nouveaux emplois productifs dans les zones tant rurales qu'urbaines. Pour créer des emplois, ils ont accepté de promouvoir liberté du marché et la coopération internationale dans les domaines de la politique macro-économique et de la libéralisation du commerce et de l'investissement. Le succès de ces politiques dépend beaucoup de l'existence d'une société civile vigoureuse et démocratique fondée sur le principe universel de la liberté de réunion et d'association, sans contrôle de l'État ou des partis politiques.

71. À cet égard, les institutions internationales de financement (notamment la Banque mondiale et le FMI) et les organismes des Nations Unies, en particulier le PNUD, ont d'ores et déjà commencé à examiner les modalités d'une intégration des programmes de développement social dans les plans d'ajustement structurel. De l'avis de la délégation des États-Unis, il serait logique de faire appel au PNUD pour coordonner l'aide multilatérale accordée dans le cadre des programmes exécutés au niveau de chaque pays.

72. Les contraintes budgétaires partout dans le monde ne permettant pas d'espérer que des ressources nouvelles et additionnelles puissent être allouées au développement social, les gouvernements devront faire des choix difficiles en réaffectant certaines ressources existantes en faveur de programmes dont le succès a déjà été confirmé. De même, l'Organisation des Nations Unies devra utiliser au mieux les ressources disponibles pour le développement social – et pour tous ses autres programmes. La réforme de l'Organisation est l'un des principaux objectifs de la délégation des États-Unis dans le cadre du cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies.

73. Convaincus que le développement social doit mobiliser la plus précieuse des ressources – l'être humain – afin d'améliorer la situation de chaque individu, les États-Unis se sont engagés à favoriser l'égalité des chances pour tous, y compris les handicapés, les jeunes et les personnes âgées. Ils appuient sans réserve les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés et la démarche adoptée par le Rapporteur spécial pour le suivi de l'application des Règles.

74. Mentionnant le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse, la délégation des États-Unis dit que les jeunes, dont dépend l'avenir de toutes les sociétés, doivent être protégés contre les dangers de la société – la maladie, la drogue, la pollution, la discrimination, l'absence de foyer, la violence et la guerre – et pouvoir grandir dans un cadre leur ouvrant les portes

de la société : elle doit pour cela avoir accès à l'instruction élémentaire indépendamment du sexe, de l'âge et de la situation sociale et économique. On pourrait alors atteindre, avant l'an 2000 si possible, l'objectif de l'élimination de l'analphabétisme.

75. Il faut préparer l'avenir en aidant les jeunes, mais il faut aussi aider les personnes âgées à contribuer à la vie présente, en tirant enfin parti de leurs connaissances et de leurs compétences. En prévision de l'Année internationale des personnes âgées, qui sera célébrée en 1999, les États-Unis appuient fermement des programmes qui exploitent le savoir-faire des personnes valides comme ceux qui visent à protéger les personnes vulnérables.

76. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes a souligné la nécessité de renforcer la famille, dans le cadre de laquelle les parents doivent pouvoir abriter, nourrir et éduquer la génération suivante, et en particulier les fillettes. La délégation des États-Unis appuie toute initiative allant dans le sens d'une participation pleine et entière de tous les membres de la famille à la vie de la société.

77. Pour M. HOUANSOU (Bénin), ce sont les bouleversements sans précédent dont la communauté internationale est témoin qui l'amènent à se préoccuper des questions sociales. Le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la situation sociale dans le monde (A/50/84) est à la fois un bilan des tendances actuelles et un avant-projet du rapport de 1997 sur le même sujet.

78. La mondialisation de l'économie s'accompagne de nombreux inconvénients. Les effets salutaires des programmes d'ajustement structurel tardent à se concrétiser et ces programmes se traduisent plutôt par une désarticulation du secteur social et par une augmentation du chômage et de la criminalité. En fait, les programmes visant à lutter contre la pauvreté et la faim et à améliorer les conditions sanitaires, la qualité du logement, de l'assainissement et de l'éducation ont dû céder le pas devant les impératifs de l'ajustement structurel, au point qu'il importe de redéfinir les priorités en matière de développement, voire de repenser les conditions de la réalisation du droit au développement, quitte à faire table rase de l'ordre économique actuel qui empêche les deux tiers de l'humanité de satisfaire leurs besoins fondamentaux.

79. Le développement social doit désormais faire partie du développement durable tel qu'il a été défini au sommet Planète Terre de Rio, c'est-à-dire un développement centré sur l'homme. Cela dit, il faut aller au-delà de la prise de conscience collective dont le rapport du Secrétaire général se fait l'écho pour réfléchir au triste constat fait lors de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les femmes, suivant lequel c'est l'inaction qui engendre la stagnation, voire l'arriération : la rhétorique doit s'effacer devant l'action, c'est-à-dire la mise en oeuvre effective des déclarations et programmes d'action adoptés à l'issue des différentes conférences organisées par les Nations Unies pendant la décennie en cours, ce qui devrait contribuer au développement économique et social des pays en développement et à la réalisation du développement durable en général.

80. Les conflits et les catastrophes naturelles entraînent une forte augmentation du nombre des handicapés. Le Bénin met en oeuvre au niveau national le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés en lançant des actions en faveur des couches les plus défavorisées dans les domaines de la prévention, de la réadaptation et de la réinsertion.

81. Le pari du développement social ne pourra être gagné que si tous les États parviennent à intégrer les enfants et les jeunes – l'avenir du monde –, les femmes – actrices du développement durable –, les personnes âgées – la sagesse du monde – et la famille dans le processus du développement social sous tous ses aspects.

82. La délégation béninoise évoque le phénomène du racisme, de la discrimination raciale et ethnique, de la xénophobie et des autres formes contemporaines d'intolérance qui se répand parmi la jeunesse et déplore par ailleurs que des enfants et des jeunes soient utilisés comme soldats au front, pratique qui constitue une réelle menace pour la paix du monde et contre laquelle on ne pourra lutter que par une oeuvre d'éducation et de sensibilisation. Pour ce faire, les États doivent adhérer, sans émettre de réserves, aux différents instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

83. M. COLOMA (Chili) dit qu'en ce qui concerne le suivi des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés, le Chili a pris note avec intérêt du rapport du Secrétaire général sur la question (A/50/374). Avec la nomination du Rapporteur spécial et la mise en place du groupe d'experts chargé de veiller à l'application des Règles, il ne fait pas de doute que le cadre institutionnel voulu a été mis en place, ce qui devrait inciter les gouvernements à dégager des fonds suffisants pour appliquer les Règles au niveau national.

84. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport sur le cadre conceptuel d'un programme pour la préparation et la célébration de l'Année internationale des personnes âgées (A/50/114), au début du XXI^e siècle, une personne sur quatre sera âgée de plus de 60 ans. Au Chili, par exemple, les jeunes de moins de 20 ans représentaient 47 % de la population en 1959 alors qu'ils n'en représenteront probablement que 31 % aux environs de l'an 2025. Le vieillissement de la population a pris une ampleur telle qu'il modifie la structure économique et sociale des pays et qu'il faut en tenir compte dans la planification du développement à propos de questions comme le chômage, les coûts de production et la réorientation de la demande globale, notamment.

85. Par ailleurs, il faut bien comprendre qu'au niveau individuel, le vieillissement est synonyme d'appauvrissement dans la plupart des pays en développement où le montant des retraites est minime. Il faut bien voir également qu'il est souvent difficile, en raison du chômage qui touche les jeunes, de faire jouer un rôle social aux personnes âgées, ce qui ne manque pas de les fragiliser dans des sociétés où seul le travail confère un statut social.

86. Le Chili se félicite de ce que le Plan international d'action sur le vieillissement ait permis de faire prendre conscience de l'importance de ce problème et accueille avec satisfaction la formulation d'un calendrier de travail jusqu'à l'an 2001 qui, avec le Plan, devrait permettre de créer les espaces de dialogue nécessaires pour faire comprendre l'importance des personnes âgées dans les domaines de la transmission des valeurs et de la vie familiale et de faire de la notion de vieillissement productif l'un des éléments clefs des plans et programmes nationaux et internationaux de développement.

La séance est levée à 12 h 50.